

inot office

premium

inot 2.7.4

Table de matières

Evolution du produit	3
1. eRegistration - Règle des 300 jours (règle Fednot)	3

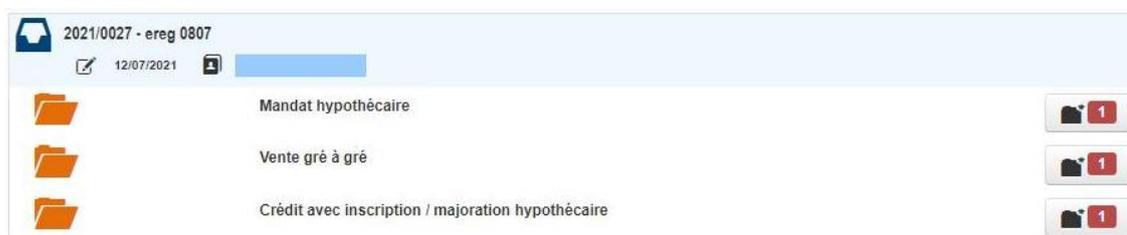
Evolution du produit

1. eRegistration - Règle des 300 jours (règle Fednot)

La Fédération des Notaires a activé une règle automatique de clôture des dossiers ouverts sur eRegistration datant de plus de 300 jours.

Inot fonctionne comme sur le DM de l'e-notariat, c'est-à-dire avec des dossiers et sous-dossiers et chaque envoi d'acte à l'eRegistration se fait à partir d'un sous-dossier.

Actuellement, lors de l'envoi d'un acte, un dossier bleu est créé avec un sous-dossier orange qui est l'acte en question. Dès que vous envoyez un nouvel acte du même dossier, un autre sous-dossier orange s'ajoute au dossier principal (exemple : vente, crédit, mandat). Le dossier bleu reste donc continuellement ouvert/actif.



Pour répondre à cette nouvelle règle de clôture et éviter que vous ayez des messages vous empêchant d'envoyer vos actes, nous avons effectué un changement dans inot qui consiste à recréer un nouveau dossier bleu pour chaque nouveau sous-dossier.



Remarque : pour les études qui travaillent avec des dossiers par client et non par affaire ou pour des dossiers de type succession ou liquidation/partage, il ne sera plus possible d'ajouter des sous-dossiers au dossier principal si celui-ci a été ouvert plus de 300 jours auparavant, sauf avec une dérogation qu'il faudra demander auprès de Fednot.